

Rubanga le 15 Novembre 1957.

n° 187/2. I. 14
25/11/57

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à Ruhengeri.

Ruhengeri



Je prends très humblement et respectueusement la liberté de venir auprès de votre haute bienveillance, en vue d'envisager la possibilité de me permettre de vous mettre au courant de l'injustice qui dernièrement m'est parvenue, alors principalement je prends le recours à votre protection et aide.

En ce qui me concerne mon père Mahimure m'a laissé Chef de famille pour son héritage et biens entre les siens.

Avant sa mort au mois de Juin 57 il était en litige contre un MUKAKANJUNGA pour les champs.

Alors il ne voulait pas se mettre à l'audience, parce que il m'avait encore capable de fréquenter maintes fois le tribunal. Alors les juges furent le matin tout un mois, avec leur chance que mon père fût mort en Juillet suivant. J'ai voulu recommencer l'affaire les juges ont dit que mon père avait tort, alors je veux vous l'expliquer à tort et vous demande de m'aider comme je vous l'ai dit.

Le MUKAKANJUNGA, habite à la sous-chefferie Mfizi. Antoine, et moi chez Rwabakambizi avec mes champs, alors ces champs sont de mon oncle paternel qui est mort sans laisser aucun enfant, ce sont donc les biens